

*Initiatives ministérielles*

Par conséquent, comme j'en ai déjà informé le secrétaire parlementaire, le critique de l'opposition du Nouveau Parti démocratique et le greffier, je déposerai, au comité plénier, une motion d'amendement afin que le ministre et ses collaborateurs tiennent le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration au courant de la situation et que le comité soit alors en mesure de procéder à un examen.

J'estime qu'une telle modification s'impose. Je sais que le secrétaire parlementaire a suggéré que le ministre présente de toute façon un rapport annuel, et je suis d'accord avec cette proposition. Le rapport annuel est un document qui fait état des activités de l'année écoulée et qui est déposé à la Chambre des communes. Comme nous allons maintenant procéder par règlement, il faudrait pouvoir aller au delà de ce qui s'est passé l'an dernier, de façon à ce que l'on puisse se tenir au courant de la situation et surtout des besoins prévus pour l'année à venir, compte tenu des pressions exercées sur le système.

J'aimerais également que l'on puisse savoir ce qu'envisagent les bureaucrates et le ministre afin que le comité permanent, qui est constitué de députés de tous les partis de la Chambre, soit en mesure de fournir des renseignements réguliers, non pas à propos d'événements passés—ce qui fait l'objet d'un rapport annuel—mais, en fait, à propos des événements susceptibles de se produire au cours des 12 prochains mois. Je crois qu'il s'agit là d'une distinction très importante, à savoir tenir le comité permanent au courant de la situation au lieu de lui présenter simplement le rapport annuel traditionnel, qui est déposé à la Chambre des communes.

Je déposerai cette motion d'amendement et je demanderai l'approbation de mes collègues d'en face et de mes collègues du Nouveau Parti démocratique. J'ai également indiqué à la ministre, hier, que je déposerais une motion en ce sens. De prime abord, elle a laissé entendre qu'elle pouvait envisager cette possibilité, espérons-le avec succès, et j'attends avec impatience des nouvelles du secrétaire parlementaire.

Le dernier point sur lequel j'aimerais me pencher au cours de ce débat, ce sont les répercussions de la situation sur les réfugiés éventuels ainsi que les membres et les requérants qui appartiennent à la catégorie de la famille. Nous sommes en train de parler de prêts de transport qui permettent à des familles d'être enfin réunies. C'est la raison d'être des prêts de transport. Ce sur quoi j'aimerais attirer l'attention du gouvernement, c'est que, tout en envisageant d'augmenter les prêts de transport, nous devrions également nous pencher sur un autre aspect du

problème, notamment la lenteur des décisions concernant les requérants qui demandent le statut de réfugié ou d'immigrant reçu ou d'immigrant de la catégorie de la famille. Environ 125 000 réfugiés attendent toujours que l'on décide de leur sort. Nous avons maintenant un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié où l'arriéré du traitement des demandes touche environ 20 000 à 30 000 personnes.

Or donc, voici ce que nous suggérons. C'est bien d'accroître les prêts pour répondre à la demande et c'est une mesure qui est bien accueillie, mais il y a des gens qui attendent depuis quatre, cinq et six ans, qui attendent encore qu'on décide de leur cas, et qui ne sont donc pas prêts à demander un prêt pour que leurs familles viennent les rejoindre. C'est le véritable noeud du problème. Nous avons un arriéré de demandes de statut de réfugié qui doit être éliminé.

Nous, les libéraux de ce côté-ci de la Chambre, suggérons un examen administratif qui donnerait le bénéfice du doute à ceux qui satisfont à certains critères d'immigration, comme le fait d'avoir de la famille au Canada, d'avoir un emploi au Canada, de parler l'une des deux langues officielles, d'avoir des enfants nés au Canada qui sont, en fait, des Canadiens de naissance, et qui montrent qu'ils se sont intégrés à la société canadienne.

Sauf lorsqu'ils posent une menace à la sécurité et à la santé, nous demandons depuis des années que le gouvernement accepte de les accueillir de façon à donner au nouveau système une chance de survivre. Ainsi, le système ne serait pas alourdi par le poids de cet énorme arriéré, qui est le véritable coeur du problème.

Pour ce qui est de la réunification des familles, ces gens n'obtiennent pas de décision. Ils n'obtiennent pas de détermination et leurs familles restent donc à l'étranger. Non seulement ils ne sont pas réunis, mais dans le cas des réfugiés, les familles à l'étranger sont en danger. Pourquoi? Parce que lorsqu'un réfugié légitime est au Canada et qu'il fait des déclarations officielles contre un régime ou contre un groupe en particulier dans une autre partie du monde, il embarrasse évidemment ce régime ou ce gouvernement.

S'il est une source d'embarras, le gouvernement en question peut exercer des pressions sur les membres de sa famille, par la torture ou par d'autres moyens qui ne sont pas acceptables, du moins dans notre société; cela s'est déjà produit et se reproduira. Par conséquent, le problème n'est pas seulement que les familles ne sont pas réunies. Le problème, c'est que ces familles pourraient courir de véritables dangers.